Questions des soumissionnaires et réponses correspondantes

N.B. : Les questions et réponses feront partie intégrante des documents d'appel d'offres.

N° AO : 10039458
N° du projet : G-012263-003
Nom du projet : INEFF
Pays : Maroc

No.	Date	Question	Réponse
1.	20/10/2026	Dans le cadre de l'appel d'offres N° 10039458 relatif à la « Conception et mise en œuvre de parcours de formation favorisant l'inclusion économique des femmes dans les secteurs du futur » (projet INEFF), nous souhaiterions obtenir une précision concernant les conditions minimales requises relatives aux références, pour le Lot 1 et le Lot 2. La déclaration d'éligibilité exige au moins 6 projets de référence d'un volume minimum de 800 000,00 MAD chacun, dans le domaine de la mise en œuvre des formations de courte durée au profit des femmes au Maroc, au cours des 3 dernières années. Notre question est la suivante : en complément des références propres à notre société, est-il possible de présenter des projets de référence réalisés par les consultants et experts que nous proposons dans notre offre (missions conduites à titre individuel ou au sein d'autres structures), afin de satisfaire à cette condition minimale ? Dans l'affirmative, pourriez-vous nous indiquer les justificatifs attendus pour ces références (attestations de bonne exécution, contrats, attestations délivrées par le commettant) ? Nous vous remercions par avance pour votre retour.	- Les références des consultants et experts proposés dans l'offre, qu'elles aient été réalisées à titre individuel ou pour le compte d'autres structures, ne sont pas acceptées pour satisfaire aux conditions minimales d'éligibilité. - Les six (6) références exigées, d'un montant minimum de 800 000,00 MAD chacune, doivent être propres à la société soumissionnaire et répondre aux critères définis dans le dossier d'appel d'offres, pour les deux lots. - Par conséquent, seules les références de la société soumissionnaire seront prises en considération pour l'évaluation des conditions minimales d'éligibilité.

2.	21/10/2026	Dans le cadre de la préparation de notre offre relative à l'appel d'offres GIZ n° **10039458** – projet INEFF, nous vous remercions de bien vouloir nous apporter les clarifications suivantes concernant les critères d'éligibilité : 1. **Références de l'entreprise :** le montant minimal de **800 000 MAD** doit-il être atteint par chacune des six références demandées, ou peut-il correspondre au montant cumulé de plusieurs contrats et commandes comparables exécutés durant la période de référence ? 2. **Public féminin :** les missions de formation réalisées au profit de groupes mixtes comprenant des bénéficiaires femmes peuvent-elles être admises, sous réserve de fournir des justificatifs permettant d'établir la participation effective des femmes ? 3. **Agrégation des prestations :** plusieurs prestations comparables exécutées pour un même donneur d'ordre, dans le cadre de contrats ou bons de commande distincts, peuvent-elles être regroupées et présentées comme une référence consolidée ? 4. **Effectif salarié :** pouvez-vous confirmer qu'une entreprise comptant exactement **deux salariés déclarés à la CNSS au 31 décembre 2025** satisfait au critère minimal d'effectif ? Quelle pièce justificative doit être fournie pour établir ce critère ? Ces précisions nous permettront de vérifier notre conformité avant la finalisation de notre dossier de soumission. Nous vous remercions par avance pour votre retour.	**- 1. Références de l'entreprise :** Le montant minimum de 800 000 MAD doit être atteint pour chacune des six (6) références exigées. Le cumul de plusieurs contrats ou bons de commande n'est pas accepté pour atteindre ce seuil. **- 2. Public féminin :** Seules les références relatives à des missions de formation réalisées au profit des femmes au Maroc sont prises en considération. Les formations destinées à des groupes mixtes ne sont pas acceptées. **- 3. Agrégation des prestations :** Le regroupement de plusieurs contrats ou bons de commande distincts pour constituer une référence consolidée n'est pas autorisé, même lorsque les prestations ont été réalisées pour un même donneur d'ordre. **- 4. Effectif salarié :** Une entreprise comptant au minimum deux (2) salariés déclarés à la CNSS au 31 décembre 2025 satisfait au critère minimal d'effectif. Ce critère doit être justifié par une attestation de la CNSS.

3.	23/10/2026	Dans le cadre de l'appel d'offres n° 10039458, relatif à la conception et à la mise en œuvre de parcours de formation pour l'inclusion économique des femmes, nous envisageons de présenter une candidature pour le lot 2 – Région Casablanca-Settat. Notre proposition repose sur une collaboration entre une société de conseil, et une structure spécialisée dans la recherche, la formation et l'accompagnement de projets de développement. Afin de garantir la conformité de notre dossier aux exigences de la consultation, nous souhaiterions obtenir les précisions suivantes : 1. Une candidature présentée sous forme de consortium ou de groupement entre une société et une association est-elle recevable ? 2. Si une candidature conjointe est autorisée, les capacités financières, les références techniques et les ressources humaines des deux partenaires peuvent-elles être prises en compte pour apprécier l'éligibilité ? 3. À défaut, une société peut-elle soumissionner en qualité de contractant principal en mobilisant un partenaire technique ou sous-traitant ? Nous vous remercions par avance pour vos éclaircissements.	**- 1. Candidature en consortium ou groupement :** Le présent appel d'offres n'est pas ouvert aux candidatures sous forme de consortium ou de groupement d'entreprises, y compris les groupements constitués entre une société et une association. **- 2. Mutualisation des capacités et des références :** Le cumul des capacités financières, des références techniques et des ressources humaines de plusieurs structures n'est pas autorisé. Chaque société soumissionnaire doit satisfaire individuellement à l'ensemble des critères minimaux d'éligibilité exigés dans le dossier d'appel d'offres. **- 3. Mobilisation d'un partenaire technique ou sous-traitant :** La soumission en qualité de contractant principal avec la mobilisation d'un partenaire technique ou d'un sous-traitant n'est pas autorisée dans le cadre du présent appel d'offres.

4.	26/10/2026	Dans le cadre de la préparation de notre candidature à l'appel d'offres n° 10039458, relatif au projet INEFF, nous souhaiterions obtenir une clarification concernant les critères de recevabilité des projets de référence. Les TDR exigent de justifier d'au moins six projets de référence dans le domaine de la mise en œuvre de formations de courte durée au profit des femmes au Maroc, au cours des trois dernières années. À cet égard, pourriez-vous nous confirmer si les projets de formation destinés à un public mixte (hommes et femmes), ayant effectivement bénéficié à des participantes, sont recevables au titre de cette exigence, ou si seuls les projets spécifiquement dédiés aux femmes sont admissibles ? Nous vous remercions par avance pour votre retour, qui nous permettra de nous assurer de la conformité de notre candidature aux exigences de l'appel d'offres.	**- Recevabilité des projets de référence :** Seules les références relatives à des missions de formation de courte durée spécifiquement destinées aux femmes au Maroc sont acceptées, conformément aux critères d'éligibilité définis dans le dossier d'appel d'offres.